

Toronto

30 juin, 2023

Adam Kardash  
Ligne directe: 416.862.4703  
akardash@osler.com

Montréal

Calgary

Ottawa

Commission d'accès à l'information  
Bureau 2.36, 525 boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec), G1R 5S9

Vancouver

New York

Attention: M<sup>e</sup> Diane Poitras  
Présidente de la Commission

Bonjour, M<sup>e</sup> Poitras,

**Re: Lignes directrices sur les critères de validité du consentement (renseignements personnels)**

Nous sommes ravis de formuler des commentaires dans le cadre de la consultation sur le [projet de lignes directrices](#) publié par la Commission d'accès à l'information (CAI) concernant les critères de validité du consentement découlant des modifications apportées par la Loi 25 à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

La présente est soumise au nom d'[AccessPrivacy](#), plateforme de leadership éclairé établie par l'équipe nationale dans le domaine du droit relatif au respect de la vie privée et de la gestion de l'information d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Comme vous le savez, le 14 juin dernier, AccessPrivacy a tenu en ligne un atelier interactif dans le but d'aider les organisations (a) à comprendre la portée, le sens et les impacts du projet de lignes directrices, et (b) à préparer leurs propres mémoires à soumettre à la CAI.

L'enregistrement intégral de l'atelier est [disponible ici](#), pour votre considération dans le cadre du processus de consultation de la CAI.

Plus de 140 personnes responsables de la protection des renseignements personnels, avocats seniors et professionnels du domaine de la protection des renseignements personnels issus d'un large éventail de secteurs industriels, y compris des représentants des secteurs de la vente au détail, des services bancaires, des télécommunications, d'associations professionnelles et d'autres organisations des secteurs public et privé, se sont inscrits à l'atelier et y ont participé. AccessPrivacy a également invité la CAI à participer à l'atelier en tant qu'observateur, et deux représentants étaient présents en tant qu'observateurs pendant les discussions.

L'atelier a consisté en une discussion de deux heures, animée par [Adam Kardash](#), chef de l'équipe Respect de la vie privée et gestion de l'information d'Osler et chef national d'AccessPrivacy, et coanimée par [Joanna Fine](#) et [Julien Morissette](#), qui ont offert leurs commentaires et leurs observations. L'atelier s'est concentré sur les thèmes des nombreuses questions et commentaires qu'Osler a reçus de ses clients canadiens et étrangers au sujet du projet de lignes directrices sur le consentement de la CAI, en particulier :

- **Commentaires initiaux** sur le processus et la structure de la consultation (8:30 dans l'enregistrement), y compris :
  - la nécessité d'obtenir rapidement une traduction en anglais des lignes directrices afin de promouvoir l'accessibilité, étant donné que de nombreuses entreprises qui s'efforcent de se conformer à la Loi 25 sont établies hors du Québec ou du Canada;
  - la nécessité pour la CAI de prévoir expressément une approche modifiée et progressive de la mise en œuvre, compte tenu des deux éléments suivants :
    - i. la déclaration de la CAI selon laquelle la version définitive des lignes directrices sur le consentement ne sera publiée qu'en octobre 2023 (c'est-à-dire après l'entrée en vigueur des exigences en matière de consentement prévues par les modifications apportées par la Loi 25), et
    - ii. le temps considérable dont les organisations auront besoin pour mettre en œuvre les aspects pertinents de la version définitive des lignes directrices;
  - les avantages pour la CAI et les parties prenantes d'instaurer un dialogue plus inclusif (c'est-à-dire à invitation ouverte) et en personne dans le cadre du processus de consultation;
  - la recommandation de supprimer les cas d'utilisation des lignes directrices, à moins qu'ils n'aient été élaborés dans le cadre d'une consultation plus active auprès du secteur ou d'enquêtes réalisées par la CAI au fil du temps.
- **Exigences et portée de la disposition relative au « profilage »** à l'article 8.1 de la loi modifiée sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (21:00 dans l'enregistrement, discussion de l'article 31 du projet de lignes directrices);
- **Structure du régime de consentement** (35:30 de l'enregistrement, discussion des articles 30, 49 et 50 du projet de lignes directrices);
- **Granularité des demandes de consentement** (54:20 de l'enregistrement, discussion de l'article 59 du projet de lignes directrices);

- **Lassitude provoquée par les multiples demandes de consentement** (59:15 de l'enregistrement, discussion des articles 33-34 du projet de lignes directrices);
- **Responsabilité démontrable** (77:00 de l'enregistrement, discussion des articles 23 à 25 du projet de lignes directrices);
- **Champ d'application des règles relatives aux incidents de confidentialité** (85:30 de l'enregistrement, discussion de l'article 16 du projet de lignes directrices);
- **Indicateurs d'équité dans le processus de consentement** (94:10 de l'enregistrement, discussion de l'article 41 du projet de lignes directrices);
- **Irréversibilité du choix suite à la décision de s'appuyer sur un consentement ou sur une exception applicable** (106:30 de l'enregistrement, discussion de l'article 12 du projet de lignes directrices).

Nous vous remercions d'avoir pris en considération les commentaires et les propositions formulés lors de cet atelier. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez discuter plus en détail de ces sujets.

Nous vous prions d'agréer, M<sup>e</sup> Poitras, nos plus cordiales salutations.

Adam Kardash

Chef: Respect de la vie privée et gestion de l'information  
Chef national d'AccessPrivacy